

## II.

## VENTE DES BILLETS

Chaque billet se vend 30 sous.

Les avantages suivants sont accordés à ceux qui en prennent un certain nombre, savoir :

- 1o. 1 billet pour 12 ; ce qui fait 13 billets pour \$ 3
- 2o. 3 billets pour 24 ; " 27 billets pour \$ 6
- 3o. 8 billets pour 48 ; " 56 billets pour \$ 12

Le nom et la résidence de l'acquéreur de billets doivent être écrits sur la marge de chaque billet qu'il achète, puis ces billets en sont détachés et lui sont remis ; mais les marges restent entre les mains de celui qui les vend, pour être renvoyés au Secrétaire de la loterie, pour le 1er de Février. De cette manière, la perte des billets détachés, une erreur dans la numération ou la falsification des numéros ne peuvent entraîner aucun inconvénient.

Des dépôts de billets seront faits dans toutes les paroisses, chez MM. les Curés et autres personnes qui voudront bien se charger d'en vendre, et cette vente durera jusqu'au premier de février.

## III.

## TIRAGE DES LOTS.

Le tirage des lots se fera à la fin de Février et au commencement de Mars, par un comité de six personnes, trois prêtres et trois laïcs, présidés par M. le Grand Vicaire C. O. Caron.

Voici le mode adopté pour faire ce tirage :

1o. Toutes les marges des billets vendus portant les noms des acheteurs seront déposés dans une urne, et dans une autre urne seront jetés tous les numéros des lots, qui sont tous inscrits dans un livre spécial.

2o. On tirera d'abord de l'urne aux marges le nom d'un acquéreur, et de suite on tirera de l'urne aux lots le numéro que le sort lui donnera ; et ainsi de suite jusqu'à épuisement des lots.

De cette manière les noms des personnes et les numéros des lots seront également tirés au sort.

3o. Le tirage terminé, on adressera à chaque propriétaire de billet gagnant une lettre pour l'informer de ce qu'il aura gagné, et lui faire connaître à qui il devra s'adresser pour réclamer ses lots. Les lots ont été fournis par les différentes paroisses du diocèse, et sont déposés chez MM. les curés respectifs. C'est là que chaque propriétaire de billet gagnant devra les prendre ou indiquer par quelle voie ils lui doivent être envoyés. En réclamant les lots gagnés, il devra présenter son billet et la lettre qui lui aura été adressée ; et sur remise de ces deux pièces, les lots lui seront délivrés.

4o. Tous les lots devront être réclamés dans le cours de mars, avril et mai. Les lots qui n'auront pas été réclamés au 1er de Juin 1872, seront vendus au profit de l'œuvre.

ED. LING, Ptre.,  
Secrétaire.

## EN VENTE

A LA LIBRAIRIE AGRICOLE DE  
FIRMIN H. PROULX

PETIT MANUEL D'AGRICULTURE, par Hubert LaRue, recommandé par le Conseil de l'Instruction Publique et le Conseil Agricole de la Province de Québec. Ce petit Manuel est destiné aux enfants qui fréquentent les écoles élémentaires, modèles et académiques. Tout instituteur qui n'enseignerait pas au moins à ses élèves les éléments de la science agricole, manquerait grandement à sa mission. Que l'instituteur dans les campagnes prépare les enfants à connaître les éléments de l'agriculture et à aimer la culture des champs, et la voie du progrès agricole auquel nous aspirons sera bientôt ouverte. Si des hommes de science veulent bien nous en frayer le chemin, montrons-nous généreux ; ne restons pas indifférents, lorsqu'ils désirent nous faire connaître les secrets de l'art agricole. — Prix, 10 centins ; par la poste, 12 centins.

LE VÉTÉRINAIRE pratique, traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons, aux

chiens et à tous les animaux de basse-cour, par F. Hocquart. Édition la plus récente. — Prix, 75 centins ; par la poste, 85 centins.

LES VEILLÉES CANADIENNES, traité élémentaire d'agriculture approuvé par la société d'agriculture du Bas-Canada, le 13 septembre 1852, et publié par Frs. M. Oskaye. — Prix, 25 centins ; par la poste 30 centins.

LE SAGUENAY, ou le passé, le présent et l'avenir du Haut-Saguenay, au point de vue de la colonisation. — Prix, 15 centins ; par la poste, 20 centins.

HISTOIRE NATURELLE du Canada, les OISEAUX, par J. M. LeMoine, en deux volumes. — Prix, 1 piastre et 25 centins ; par la poste, 8 centins de plus.

LE LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR, nouveau trésor de la chaumière ou le fidèle conseiller des cultivateurs. Ce petit livre fait connaître les vrais moyens de s'enrichir rapidement, en cultivant la terre. — Prix, 15 centins ; par la poste, 20 centins.

LA CHIMIE, appliquée aux arts et métiers, à l'usage de toutes les familles. — Prix, 25 centins ; par la poste, 30 centins.

LE JARDINIER PRATIQUE, ou guide des amateurs dans la culture des plantes utiles et agréables, contenant les jardins fleuristes, potagers et d'agrément, augmenté de la composition des jardins fruitiers, et de la culture des plantes de Serres et d'Appartement, par Rousselon. Illustré de 200 gravures sur bois. — Prix, 75 centins ; par la poste, 85 centins.

ARBRES FRUITIERS, instructions élémentaires sur leur entretien, greffe, taille, restauration des arbres mal taillés, ou épuisés par la vieillesse, culture, récolte et conservation des fruits par M. A. Du Breuil. Ouvrage destiné aux jardiniers, aux écoles d'agriculture et aux écoles normales primaires. Avec un nombre considérable de gravures. — Prix, 60 centins ; par la poste, 68 centins.

L'ART DE PLANTER, plantation en général, plantation en butte, traité pratique sur l'art d'élever en pépinière et de planter à demeure les arbres fruitiers, forestiers et d'agrément, à l'usage des agents forestiers, pépiniéristes, horticulteurs. Orné de vignettes sur bois. — Prix, 60 centins ; par la poste, 68 centins.



## CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à OUTAOUAIS, jusqu'à MIDI, VENDREDI, LE 22 DÉCEMBRE,

pour le transport des Malles de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre années, dans chaque cas, à partir du 1er AVRIL prochain, entre les places mentionnées ci-dessous :  
Entre la RIVIERE AUX RENARDS et SAINTE ANNE DES MONTS, une fois par semaine ;

Entre le BASSIN DE GASPÉ et PERCÉ, trois fois par semaine ;

Entre L'ISLE AUX COUDRES et LA BAIE SAINT PAUL, trois fois par semaine ;

Entre LA BEAUCE et SAINT BERNARD, une fois par semaine ;

Entre L'ISLET et SAINT CYRILE, deux fois par semaine.

Des notices imprimées contenant des informations plus détaillées relativement aux conditions des contrats proposés, pourront être vues, et on pourra se procurer des formules de soumissions en blanc aux Bureaux de Poste mentionnés plus haut, ou aux bureaux intermédiaires.

WILLIAM G. SHEPPARD,  
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste,  
Québec, 10 novembre 1871.